

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

MOBILISÉS POUR UN SERVICE PUBLIC EFFICACE ET INNOVANT

GÉRÉDIS
Deux-Sèvres

Édito

« L'année 2019 est la première année de la nouvelle période définie pour les axes stratégiques 2019-2025 du Groupe SIEDS. De nombreuses actions ont été menées dans les groupes de travail constitués à cet effet au sein de GÉRÉDIS DEUX-SÈVRES, tout au long de l'année 2019. On peut d'ailleurs souligner que cette démarche autour des axes stratégiques s'inscrit totalement dans la logique de **notre nouvelle certification ISO 45001**, récemment acquise (en complément des normes ISO 9001 et 14001), qui place la participation et la collaboration des travailleurs au centre du système d'amélioration continue de l'entreprise.

L'année 2019 est également marquée par l'aboutissement de plus de deux ans de travail intense et d'échange avec les services de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), concernant le déploiement des compteurs évolués Linky GÉRÉDIS. La délibération du 14 novembre 2019 portant décision sur le cadre de régulation est une première pour une entreprise locale de distribution en charge de déployer les compteurs électriques évolués et communicants.

Plus que jamais, GÉRÉDIS est au cœur de l'activité économique des Deux-Sèvres et soutient le développement de son territoire en accompagnant les différentes démarches des acteurs locaux et en favorisant toutes les actions en lien avec la transition énergétique.

Ainsi, pour l'année 2020, GÉRÉDIS envisage de consacrer au réseau public de distribution d'électricité des Deux-Sèvres un budget d'investissement de plus de 40 millions d'euros.

Les collaborateurs de GÉRÉDIS sont totalement **engagés dans la mission de gestionnaire de réseau de distribution**, sans jamais oublier les fondamentaux d'une entreprise locale de distribution, à savoir :

- **la satisfaction** – primordiale – **des utilisateurs du réseau**, ainsi que celle des élus des Deux-Sèvres et du SIEDS, concernant nos prestations ;
- **une exploitation des réseaux d'électricité de plus en plus innovante, performante et en lien avec les nouvelles technologies du digital**, pour améliorer en permanence la qualité et la continuité de l'alimentation électrique ;
- **la proximité, la réactivité et le professionnalisme des interlocuteurs GÉRÉDIS**, notamment mis en lumière lorsqu'il faut faire face à des événements climatiques exceptionnels.

Bonne lecture.



« La délibération du 14 novembre 2019 est une première pour une entreprise locale de distribution en charge de déployer les compteurs électriques évolués et communicants. »



Roland MOTARD

Président
du Comité de
Surveillance
Technique



Jean REDIEN

Président
du Directoire



Sébastien GUINET

Directeur Général

RA

GÉRÉDIS
Deux-Sèvres

2019

Sommaire

page 4 → **2019 : une année, des faits marquants**

page 5 → **Le client au cœur de nos préoccupations**

pages 6 à 7 → **Un réseau public en plein développement**

pages 8 à 9 → **Une exploitation du réseau sous haute surveillance**

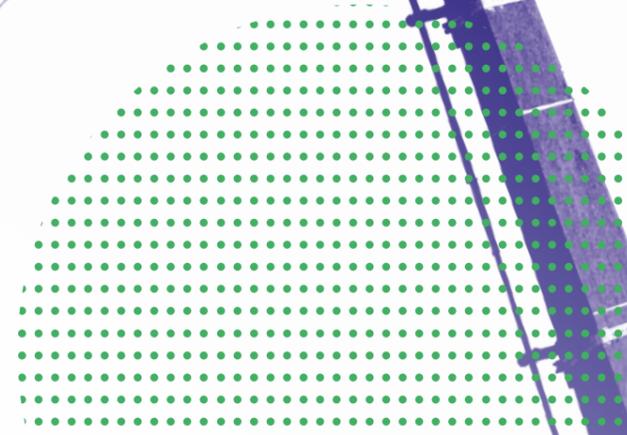
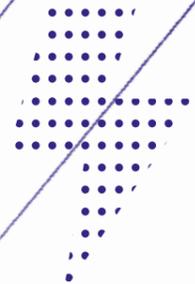
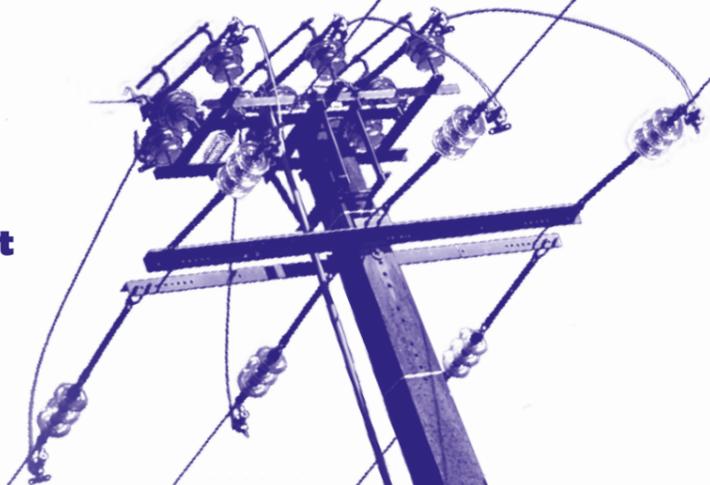
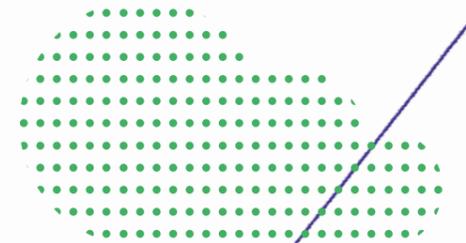
pages 10 à 11 → **GÉRÉDIS, garant de l'équilibre du réseau**

pages 12 à 13 → **GÉRÉDIS, facilitateur de la transition énergétique**

pages 14 à 15 → **En route vers les réseaux électriques de demain**

pages 16 à 17 → **Les salariés au centre du système d'amélioration continue de l'entreprise**

pages 18 à 19 → **Carte des concessions et chiffres-clés**



2019 : une année, des faits marquants

Développement de nouveaux outils technologiques, aboutissement heureux d'un combat administratif et réglementaire de longue haleine, travail sur les données réseaux... l'année 2019 a été marquée par des avancées majeures pour l'avenir de GÉRÉDIS.



Acquisition d'un système de téléconduite dernière génération

GÉRÉDIS est aujourd'hui engagé dans une nouvelle phase ambitieuse de développement des services et souhaite utiliser les nombreuses avancées technologiques du digital afin de répondre aux enjeux liés aux raccordements éoliens, à la maîtrise du temps de coupure et au déploiement des réseaux intelligents. SCADA est un système de téléconduite des réseaux de distribution d'électricité utilisé par GÉRÉDIS et destiné à surveiller et conduire à distance des équipements géographiquement dispersés.

Dans ce contexte, un groupement d'achat a été constitué entre SRD (concessionnaire du réseau électrique Énergies Vienne) et GÉRÉDIS en septembre 2019 pour mutualiser les expertises associées au renouvellement de cet outil. Le marché commun a été engagé fin 2019.

UNE INNOVATION À LA LOUPE

Fiabilisation des données réseaux

Afin de respecter les évolutions réglementaires associées à la réforme anti-endommagement des réseaux de distribution, GÉRÉDIS procède depuis plus d'un an à la vectorisation et au recalage de ses informations, afin de disposer de données vectorielles de classe A (précision centimétrique ≤ 50 cm en réseau flexible) et d'alimenter la base de son Système d'Information Géographique. Dans le même temps, un marché visant à détecter et à géoréférencer en classe A les réseaux souterrains existants classés «sensibles» a été lancé en fin d'année 2019. Un groupement d'entreprises en charge de réaliser ces prestations a été sélectionné.



Marquage au sol du réseau électrique après sa détection par un radar mono-antenne.

© Arnaud Bouissou - MTEs

Fonds de Péréquation de l'Électricité: aboutissement positif

Les niveaux de dotation du Fonds de Péréquation de l'Électricité (FPE) pour les années 2012, 2013, 2014 et 2015 alloués à GÉRÉDIS dans le cadre de la formule forfaitaire ont fait l'objet, depuis près de 10 ans, de nombreuses discussions au sein des instances nationales et de plusieurs recours devant le Conseil d'État.

L'arrêté ministériel du 13 juin 2019 publié le 21 juin 2019 au Journal Officiel clôture définitivement ce litige. Il en ressort que les montants de dotation FPE alloués à GÉRÉDIS sur la période allant de 2012 à 2015 donnent une dotation moyenne annuelle conforme à celle obtenue sur la période de 2016 à 2021 dans le cadre du mécanisme d'exposition des charges devant la CRE. Ce niveau correspond en tout point à la demande de GÉRÉDIS aux services de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat.

L'issue de ce dossier était capitale pour notre Groupe, elle correspond à l'aboutissement de plus de 10 années de mobilisation de la gouvernance et des collaborateurs impliqués sur le sujet. Elle rétablit GÉRÉDIS dans ses droits en lui allouant des recettes complémentaires en adéquation avec les charges supportées. Ces versements du Fonds de Péréquation de l'Électricité étaient indispensables au financement des investissements nécessaires au maintien et à la modernisation du réseau public de distribution d'électricité que les élus du SIEDS ont concédé à GÉRÉDIS, ainsi que pour préparer le déploiement des compteurs évolués, première brique des réseaux électriques intelligents de demain.

Le client au cœur de nos préoccupations

Qu'elles soient encouragées par la Commission de Régulation de l'Énergie ou menées à l'initiative de GÉRÉDIS, les mesures de satisfaction de notre clientèle sont révélatrices de la qualité de nos services et de l'importance prioritaire que nous y accordons.

Une qualité de service contrôlée

La qualité de service fournie par les gestionnaires de réseaux de distribution comme GÉRÉDIS s'inscrit dans leur mission de service public. À ce titre, la Commission de Régulation de l'Énergie a mis en place un dispositif de régulation incitative. Son objectif est de vérifier que le gestionnaire de réseau s'acquitte de ses missions avec efficacité,

Objectif : s'acquitter de ses missions avec efficacité, sans discrimination et en améliorant ses performances.

sans discrimination et en améliorant ses performances. Dans ce cadre, dix indicateurs sont suivis mensuellement par GÉRÉDIS, dont certains sont incités financièrement. Les résultats obtenus au titre de l'année 2018,

première année de mise en œuvre de la régulation incitative, sont excellents et au-delà des objectifs fixés par la Commission de Régulation de l'Énergie.



Un premier Rapport qualité de service présentant l'analyse qualitative des indicateurs a été publié et mis en ligne sur www.geredis.fr. Le rapport 2019 sera publié au deuxième trimestre 2020.

Des enquêtes de satisfaction régulières

Sur nos prestations techniques

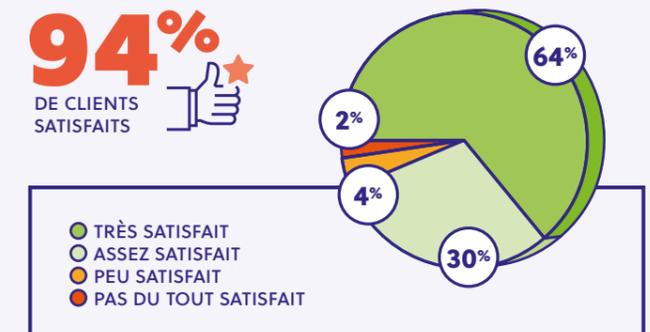


Afin d'estimer l'impact de nos interventions auprès de nos clients résidentiels, nous mesurons régulièrement leur niveau de satisfaction. Des enquêtes sur des échantillons représentatifs de nos différentes prestations techniques ont ainsi été réalisées une nouvelle fois en 2019.

Les questions portent sur les branchements neufs, les petites interventions, la qualité de la fourniture et la relève des compteurs.

Après chaque première mise en service de raccordement

Afin de compléter la mesure de satisfaction de sa clientèle, GÉRÉDIS mène une enquête systématique après chaque première mise en service de raccordement, par courriel, et ce depuis janvier 2019. Elle indique 94 % de clients satisfaits (dont 64 % de très satisfaits) pour cette première année 2019, soit un niveau similaire à ce qui est mesuré par le baromètre périodique de satisfaction des clients.



Un réseau public en plein développement

Le programme d'investissement décennal permet d'adapter les réseaux à l'évolution de la consommation et de la production, de sécuriser les réseaux vis-à-vis des aléas climatiques et de respecter les obligations réglementaires.

Le développement programmé des réseaux

Le choix des travaux sur le réseau public de distribution est ordonné par un schéma directeur d'une portée de 10 ans. Le respect de cette programmation pluriannuelle des investissements garantit l'optimisation des dépenses et une pertinence à long terme des opérations réalisées.

Depuis les années 2010, et plus encore sur la décennie à venir, le développement du réseau électrique du SIEDS doit permettre d'accompagner les transformations induites par la transition énergétique et notamment le développement des énergies renouvelables, ainsi que par la mise en œuvre des politiques publiques et notamment de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

En effet, les renforcements et les extensions de réseau permettent d'accueillir la part grandissante des productions raccordées directement sur le réseau de distribution. Jusqu'à ce que GÉRÉDIS expose ses charges et ses produits devant la CRE en mai 2017, les caractéristiques de notre territoire, très rural, étaient très mal prises en compte par la formule forfaitaire du FPE. Désormais, elle permet à GÉRÉDIS de rétablir ses investissements à hauteur de ses besoins.

Ainsi, ses investissements, permettant de limiter le vieillissement du réseau en le renouvelant et de le désensibiliser des aléas climatiques, vont continuer d'augmenter jusqu'en 2021.



Poste de répartition de Melleran.

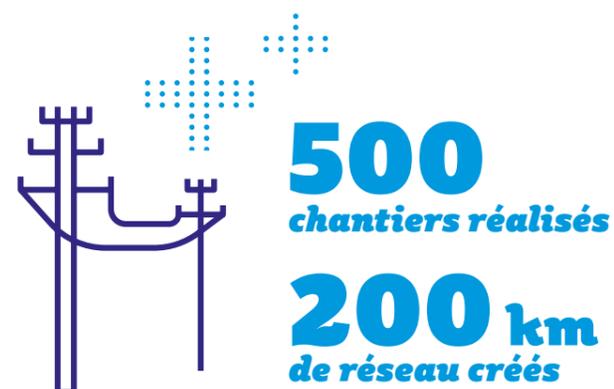
Un nouveau poste de répartition en sud Deux-Sèvres

La construction du poste de répartition de Melleran a permis d'améliorer la qualité et de sécuriser l'alimentation électrique des habitants des 20 communes situées dans le sud-est du département des Deux-Sèvres. Mis en service en octobre 2019, il a mobilisé plus de sept entreprises pendant 12 mois, pour un montant global de 2,5 millions d'euros. Ce nouveau maillon essentiel à la chaîne de distribution d'énergie a été conçu sur mesure et de façon pérenne :

- préfabrication des éléments ;
- conception évolutive ;
- dimensions sur mesure.

Bilan des chantiers réalisés

GÉRÉDIS assure la sécurité, la fiabilité et l'efficacité du réseau de distribution et veille à son développement sur le territoire. Au sein de la Direction des Investissements, les Chargés d'affaires coordonnent les intervenants externes et internes au Groupe SIEDS, et garantissent le bon déroulement des chantiers dans le respect des objectifs de sécurité, d'efficacité électrique et de budget.



En 2019, plus de 500 chantiers ont été réalisés avec la contribution des entreprises partenaires du territoire, ce qui correspond à la création de 200 km de réseau. Les opérations les plus remarquables concernent la fin des travaux d'extension du poste source d'Airvault, avec l'adjonction d'un transformateur 225 kV, et la création du poste de répartition de Melleran. On compte également le raccordement d'un parc photovoltaïque de 8 MW à Faye-l'Abbesse et le renforcement de lignes HTA structurantes à Fors, Vernoux-en-Gâtine, Le Tallud, Melleran, et Azay-sur-Thouet.



Charte chantiers propres

L'insertion et la bonne tenue des chantiers dans l'environnement sont un enjeu majeur que l'entreprise a formalisé à travers une charte, dite « Charte chantiers propres », qui implique tous les acteurs intervenant sur nos chantiers.

La digitalisation au service de nos métiers

Dans ce mouvement général de transition digitale, dont la dématérialisation est un pan essentiel, GÉRÉDIS a poursuivi la modernisation de ses outils visant à fluidifier les échanges d'information.



Début avril 2019, GÉRÉDIS mettait en service PRESTO, outil informatique permettant d'optimiser le pilotage et la gestion des travaux avec notamment l'ouverture de plusieurs portails destinés :

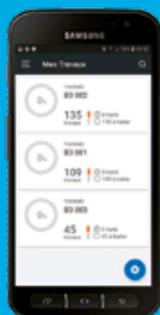
- aux différents métiers de GÉRÉDIS, pour un suivi optimisé des affaires et une numérisation des documents associés ;
- aux prestataires, offrant une traçabilité des échanges ;
- aux collectivités et aux gestionnaires du domaine public, permettant d'assurer les phases de concertation préalables à la réalisation des travaux.

Les développements de cette plateforme se poursuivent afin d'y intégrer toutes les activités liées aux raccordements ainsi qu'au suivi des études préalables et des programmes d'investissement.

UNE INNOVATION À LA LOUPE

MobEfluid Relève

Le projet MobEfluid, initié en 2017 pour la dématérialisation des petites interventions, s'est poursuivi avec la mise en service, en avril 2019, de l'outil de relève des compteurs MobEfluid Relève. Compatible avec tous les types de compteurs, cette application, accessible depuis un simple smartphone et reliée à notre système de gestion client, permet une synchronisation à distance et en temps réel des smartphones dont sont dotés les releveurs.





Une exploitation du réseau sous haute surveillance

Responsable de la sécurité du réseau de distribution sur son territoire, GÉRÉDIS déploie les moyens et les technologies nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Plan de gestion de crise optimisé

Dans le but de répondre à la réglementation en vigueur, GÉRÉDIS s'est doté depuis de nombreuses années d'un plan de gestion de crise appelé « Plan ADEL » (Action de Dépannage Électricité). Il a pour objet d'organiser la réponse à une crise causée par des dommages graves au réseau électrique géré et exploité par GÉRÉDIS, notamment du fait d'événements météorologiques exceptionnels.

Le plan ADEL bénéficie d'un retour d'expérience après chaque événement qui a déclenché son activation. La version actuellement en vigueur résulte des travaux d'analyse menés après les tempêtes Ana (décembre 2017) et Carmen (janvier 2018). Il a été enrichi en 2019 par l'intégration de la Direction des Investissements et d'un coordinateur externe de gestion des prestataires, chargé d'optimiser le déploiement des entreprises, leur gestion et la prise en compte de la prévention sécurité.

Mesure maîtrisée de la continuité d'alimentation

La qualité de l'alimentation électrique sur les réseaux est une donnée qu'un Gestionnaire de réseau se doit d'évaluer. Pour ce faire, l'entreprise mesure le critère B. Cet indicateur de qualité représente le temps de coupure moyen des clients alimentés en basse tension.

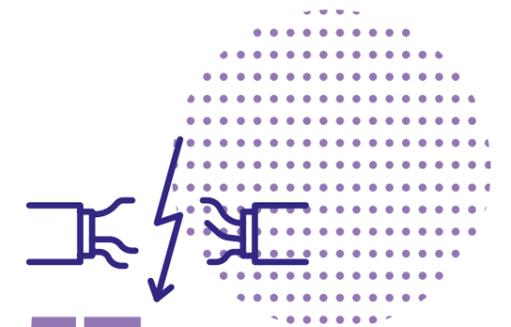
En 2019, deux tendances notables se dégagent :

- Le critère B Travaux, après une hausse en 2017 et 2018 liée à l'évolution de nos pratiques sur le recours aux groupes électrogènes de réalimentation, a été contenu en 2019. Le déploiement optimisé de moyens de réalimentation a permis une diminution notable de 6 minutes.
- Le critère B Incidents est en hausse marquée par rapport à 2018 et aux années antérieures. Cette évolution du temps moyen de coupure suite à incidents s'explique par

une fréquence notablement plus élevée en termes de survenance de tempêtes : la tempête Gabriel en janvier, Miguel en juin et Fabien les 21 et 22 décembre.

Tous ces événements climatiques sont pris en compte dans le critère B Incidents de 2019, contrairement aux années 2016 et 2017 où les tempêtes d'ampleur avaient été définies comme « exceptionnelles » selon les critères nationaux, donc non comptabilisées dans ce critère B.

En complément des critères B et M (équivalent du critère B pour les clients raccordés en haute tension), GÉRÉDIS mesure les critères de continuité d'alimentation, de tenue de tension et de perturbations. Si la qualité mesurée sur un point de connexion au réseau ne satisfait pas les exigences réglementaires, GÉRÉDIS réalise dans les meilleurs délais l'étude et les travaux nécessaires, et tient informés les utilisateurs concernés.



57 minutes

CRITÈRE B 2019
(CLIENTS RACCORDÉS EN BASSE TENSION)

20,5 minutes

CRITÈRE M 2019
(CLIENTS RACCORDÉS EN HAUTE TENSION)

CRITÈRE B HORS ÉVÉNEMENTS
EXCEPTIONNELS (MINUTES)



UNE INNOVATION À LA LOUPE

Renouvellement de la «Caisse TST HTA»

Véhicule adapté au transport d'outils pour les Travaux Sous Tension en Haute Tension (TST HTA), la nouvelle caisse est arrivée fin juin 2019 en remplacement de l'ancienne.

Conçu pour répondre aux besoins de rangement des matériels spécifiques TST HTA, il est équipé de deux ascenseurs hydrauliques porte-matériels qui permettent de disposer de l'outillage à hauteur d'homme. Il bénéficie aussi de systèmes de sécurité et d'aide à la conduite de dernière génération, répondant aux normes de pollution EURO VI conformément à nos engagements environnementaux.



GÉRÉDIS, garant de l'équilibre du réseau

Intensification des usages électriques au niveau national, production décentralisée... Il est aujourd'hui nécessaire de sécuriser les capacités de production pour garantir à tout instant l'équilibre entre consommation et production.

Les mécanismes de marché

Dans le but d'assurer l'équilibre permanent entre production et consommation au niveau national, RTE (Réseau de Transport d'Électricité) - responsable du réseau public de transport d'électricité haute tension en France - dispose de plusieurs mécanismes de marché sur des échelles de temps distinctes.

Ces mécanismes sont en perpétuelle évolution afin de s'adapter aux nouvelles formes de flexibilité qui apparaissent sur le réseau, telles que les unités de stockage sur batterie, l'autoconsommation collective ou individuelle et l'émergence des Smartgrids.

800 flux de données publiés par mois.

LONG TERME

Mécanisme de capacité

Sécuriser la pointe hivernale

L'objectif pour RTE est de stimuler les investissements dans les moyens de production et d'effacement, afin notamment de disposer de la puissance nécessaire pour répondre aux pics hivernaux. Les producteurs ont à disposition des certificats de capacités. Pour démontrer leur aptitude à couvrir les besoins de leurs clients, les fournisseurs achètent aux producteurs ces certificats.

Responsable d'équilibre (RE)

Équilibrer quotidiennement le réseau

Le responsable d'équilibre conclut un contrat avec RTE dans lequel il s'engage à équilibrer injection et soutirage sur son périmètre.

Mécanisme d'effacement

Écrêter les pics de consommation

Ce mécanisme ne joue pas sur la production mais sur la demande. Un acteur qui peut ne pas consommer pendant une plage de forte demande s'engage auprès de RTE à reporter sa consommation.

Mécanisme d'ajustement

Compenser les déséquilibres du réseau

Pour compenser les déséquilibres du réseau, les gestionnaires de réseau de transport (GRT) ont à disposition 3 types de réserves activables à tout moment afin de stabiliser la fréquence du réseau. Les fournisseurs (qui mettent à disposition des capacités) et les consommateurs (qui ont la possibilité d'effacer une partie de leur consommation) peuvent y participer.

COURT TERME

En tant que gestionnaire de réseau de distribution, GÉRÉDIS participe à ces mécanismes :

- ▶ En amont : par la certification des capacités de production présentes sur son territoire et la déclaration des périmètres des différents acteurs de marché (Acteurs Obligés, Acteurs d'Ajustement, Acteurs d'Effacement, Responsables d'équilibre...)
- ▶ A posteriori : par la publication des données, c'est-à-dire la consommation et la production effectivement réalisées, détaillées par acteurs et par mécanismes.

Via les moyens de comptage, GÉRÉDIS collecte et valide les données nécessaires à ces publications. L'ensemble de ces données apporte une connaissance de l'activité des utilisateurs du réseau.

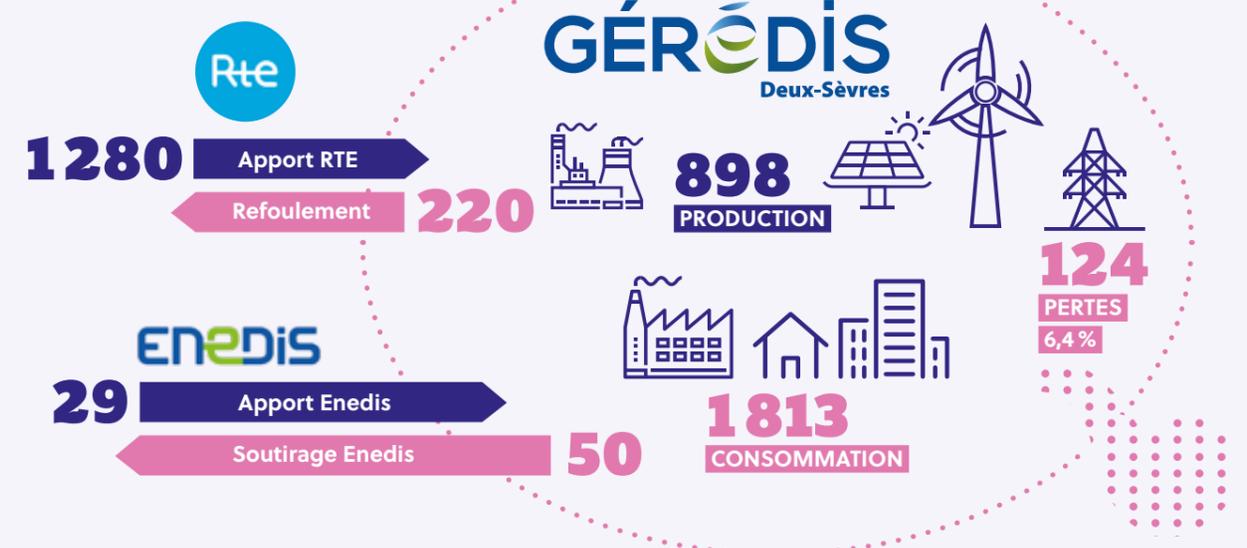
Le pôle Mécanismes de Marché publie ainsi quotidiennement un ensemble de données (appelées « flux ») issues des systèmes d'information de GÉRÉDIS à destination des acteurs de marché, de l'Agence ORE et de l'AREC (Agence Régionale d'Évaluation Environnement et Climat).

Ces données sont accessibles sur le site de l'Agence ORE. Leur mise à disposition permet également d'aider au mieux les collectivités dans l'établissement de leur Plan Climat Air Énergie Territorial.

Énergie transitant sur le réseau de GÉRÉDIS

Historiquement, l'énergie qui alimente le réseau GÉRÉDIS provient du réseau RTE. Elle est utilisée par les consommateurs, avec quelques pertes. Depuis les années 2000, les productions raccordées au réseau GÉRÉDIS impliquent un refoulement d'une partie de l'énergie vers le réseau RTE, selon les périodes de l'année et la densité des moyens de production. Dans certains postes de transformation, des interactions se produisent avec le réseau Enedis, en apport ou en soutirage.

FLUX PHYSIQUE 2019 SUR LE RÉSEAU GÉRÉDIS (EN GWh)



Agence ORE

Créée en septembre 2017, l'Agence ORE (Opérateurs de Réseaux d'Énergie) est une association loi 1901 regroupant avec ses 15 membres fondateurs (ADEeF, ANROC, ELE, Enedis, FNSICAE, GreenAlp, GÉRÉDIS, GRDF, Régaz, Réseau GDS, SPEGNN, SRD, Strasbourg Électricité Réseaux, UNELEG, URM), l'ensemble des acteurs français de la distribution d'électricité et de gaz.

Les missions de l'Agence ORE :

- Faciliter les démarches des acteurs du système énergétique dans les nouveaux mécanismes de marché (flexibilité, capacité, Garanties d'Origine...) au sein d'une structure unique.
- Accompagner les acteurs des territoires (publics et privés) dans l'accès aux données de consommation et de production d'électricité et de gaz, avec notamment un service de bilan énergétique à la demande, à différents niveaux d'agrégation (adresse, quartier, bâtiment...).

GÉRÉDIS, facilitateur de la transition énergétique

Dimensionner le réseau pour l'adapter à l'évolution de la consommation et de la production, veiller à l'efficacité énergétique des réseaux : deux volets majeurs de la transition énergétique et des missions des gestionnaires de réseau.



46%

Les EnR représentent désormais 46% de l'énergie consommée localement sur le réseau public d'électricité exploité par GÉRÉDIS.

Le S3REnR, vecteur d'accompagnement de la transition énergétique des territoires

Le S3REnR (Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables) répond à l'ambition retenue par l'État en cohérence avec la dynamique de développement régional des énergies renouvelables, les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie et ceux du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires élaboré par la Région. Ce schéma permet, à partir des gisements identifiés, de donner une vision prospective des aménagements à réaliser sur le réseau électrique pour accueillir tous les types d'énergies renouvelables (EnR) en s'appuyant au maximum sur les infrastructures existantes pour limiter les coûts d'adaptation. En réponse, les gestionnaires de réseau présentent les investissements envisagés sur le réseau électrique pour les 10 prochaines années, dans un souci de minimisation de l'empreinte du réseau électrique sur l'environnement et d'optimisation des coûts.

Le S3REnR Poitou-Charentes

Le raccordement des sites de production EnR est très dynamique. L'année 2019 a vu la mise en service du poste source d'Airvault 2, premier des 3 postes sources à créer, ainsi que l'engagement des travaux pour le poste Nord Deux-Sèvres à Saint-Aubin-du-Plain. En complément, et afin de répondre aux nombreuses demandes, une adaptation a été mise en œuvre afin d'augmenter les capacités d'accueil des postes sources de 227 MW, atteignant un total de 2 161 MW. Au 31 décembre 2019, le taux d'affectation des capacités réservées à GÉRÉDIS est de 91% et préfigure une saturation du schéma. Pour y faire face, une adaptation intégrant les différentes zones en tension du schéma a été initiée par RTE en décembre 2019.

Le projet S3REnR Nouvelle-Aquitaine.

Depuis le printemps 2018, les premiers travaux d'études relatifs à la préparation du S3REnR au périmètre de la région Nouvelle-Aquitaine ont été initiés avec la mise en place de différents comités technique et de pilotage.

Une première version du schéma a été soumise à consultation du public, du 6 novembre au 12 décembre 2019. Pour GÉRÉDIS, le projet prévoit la création de 3 nouveaux postes sources, l'adjonction de 2 transformateurs et la création de 3 demi-ramas, pour un investissement évalué à environ 29,5 millions d'euros. Des ajouts de transformateurs dans les postes sources injecteurs seront traités par adaptation du futur schéma, portant l'investissement potentiel à près de 46 millions d'euros à terme.

Avec 898 GWh injectés sur le réseau, l'année 2019 a connu une augmentation de 8% de la production décentralisée d'EnR par rapport à 2018. Les EnR représentent désormais 46% de l'énergie consommée localement sur le réseau public d'électricité exploité par GÉRÉDIS.

Réalisation de l'audit énergétique

Le premier ayant été effectué en 2015, GÉRÉDIS a terminé au cours du premier semestre 2019 le second audit sur ses dépenses énergétiques. Avec l'appui d'un organisme agréé, conformément à la norme NF EN 16247-1, le diagnostic a pu être réalisé sur l'ensemble des sources d'énergie.

Les actions préconisées pour améliorer l'efficacité énergétique sont d'ores et déjà prises en compte dans les axes stratégiques de l'entreprise, ainsi que dans le bilan carbone de ses activités. Des projets d'ampleur sont lancés, comme le renouvellement du logiciel de conduite du réseau (permettant d'optimiser la consommation d'énergie par rapport à la production locale) et le déploiement des compteurs communicants.

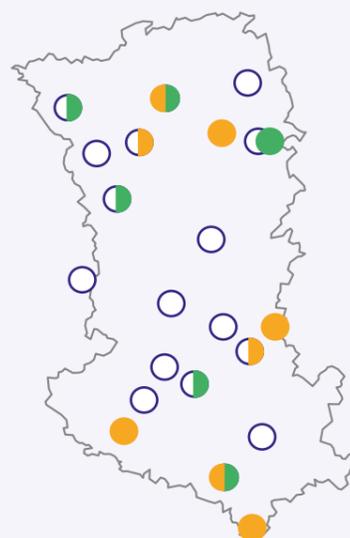
PROJETS

16,5 M€

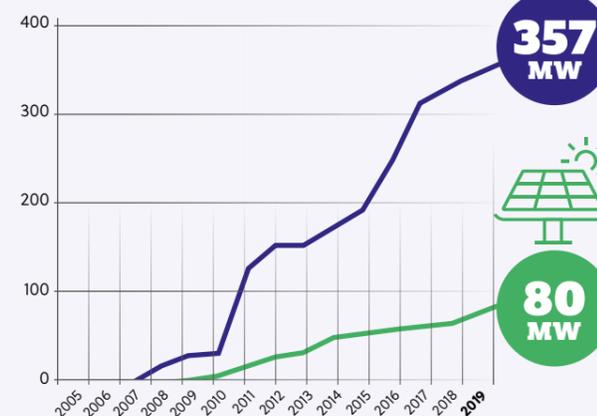
2015-2020
POITOU-CHARENTES

29,5 M€

2020-2030
NOUVELLE-AQUITAINE



PUISSANCES RACCORDÉES AU RÉSEAU DE GÉRÉDIS



UNE INNOVATION À LA LOUPE

Les parcs éoliens pour réguler les tensions hautes

Une expérimentation a été menée, d'avril à octobre 2019, par RTE Ouest avec GÉRÉDIS et le producteur 3D ENERGIES sur le poste de Melle afin de réguler les tensions hautes générées par les puissances de production raccordées au poste source et l'enfouissement des réseaux électriques. Pour améliorer cette situation, les gestionnaires ont souhaité étudier l'utilisation des capacités d'absorption d'énergie réactive par des parcs raccordés au poste source de Melle. L'absorption de réactif par les turbines du producteur 3D ENERGIES a permis une baisse significative de la tension. Le levier éolien, à condition d'avoir des conditions de vent favorables, a démontré toute sa pertinence et va permettre l'activation de ce même levier en temps réel.

En route vers les réseaux électriques de demain

Le réseau de distribution d'électricité est au cœur de la transition énergétique. Il doit être capable d'accueillir les énergies renouvelables produites en tout point, ainsi que d'équilibrer la production et la demande à tout moment. Autant de flux qui placent l'échange des données à la croisée des enjeux énergétiques et qui nécessitent un réseau de distribution « intelligent », dont le compteur « évolué » est l'un des éléments incontournables.

Le plan de déploiement des compteurs évolués approuvé par la CRE

En matière de déploiement des compteurs évolués, l'année 2019 a été une année majeure, marquée par la validation et l'officialisation du déploiement Linky GÉRÉDIS par la Commission de Régulation de l'Énergie à travers sa délibération N°2019-241 du 14 novembre 2019. Dans cette perspective et conformément au cadre de régulation imposé par la CRE, le plan de déploiement des compteurs évolués par GÉRÉDIS sur la concession du SIEDS est aujourd'hui élaboré et ses conditions de réalisation encadrées :

- Un déploiement de **170 000 compteurs** sur la période allant de **2021 à 2027** ;

- Un budget maximum alloué d'**investissement de 42,3 millions d'euros** sur la période de déploiement ;
- Un cadre de régulation engageant GÉRÉDIS à respecter le calendrier et le budget prévu pour le projet, tout en exigeant un haut niveau de qualité et de performance, tant pour la mise en œuvre que pour l'exploitation des compteurs évolués et des systèmes associés ;
- Une attention particulière en matière de communication et de relation client. Pour y répondre, GÉRÉDIS a sollicité la Commission de Régulation de l'Énergie pour que la délibération prévoit un temps de pédagogie par le technicien poseur. Cette demande a été acceptée par la CRE : une première en France en matière de projet de déploiement des compteurs évolués.



Le compteur Linky offre de nouvelles fonctionnalités sources d'une plus grande qualité de service.

LUNDI 25 NOVEMBRE

BRESSUIRE
Salle « La Broglienne »
de Breuil Chaussée

MERCREDI 11 DÉCEMBRE

THOUARS
Salle des fêtes de Rigné

LUNDI 9 DÉCEMBRE

LA CHAPPELLE-BERTRAND
Salle des fêtes

JEUDI 5 DÉCEMBRE

AIRVAULT
Salle CCAS

MARDI 10 DÉCEMBRE

CHAMPDENIERS
Salle des fêtes

MERCREDI 20 NOVEMBRE

SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Salle Rabelais

MARDI 26 NOVEMBRE

MAGNÉ
Salle polyvalente

MARDI 19 NOVEMBRE

MELLE
Salle Jacques Prévert



Réunion d'information animée par Jonathan PROVOST, Directeur Projets Structurants - GÉRÉDIS

Une organisation et une communication à la hauteur des enjeux

En 2019, le projet a également fait l'objet d'avancées majeures en matière de préparation au déploiement. Une stratégie et un plan de communication ont été élaborés en lien étroit avec les élus du territoire, au sein d'un groupe de travail piloté par le SIEDS.

Il a été largement partagé et validé au sein de tous les organes de gouvernance du Groupe SIEDS. Les premières actions ont été mises en œuvre en 2019 :

- **Dénomination « Projet Linky GÉRÉDIS » et définition d'une charte graphique autour du logo « Linky GÉRÉDIS »**, établie en cohérence avec les valeurs de proximité, de modernité, de responsabilité et de satisfaction portées par GÉRÉDIS et le SIEDS.

- **Des réunions d'information** relatives au projet, en interne au Groupe SIEDS et en direction des **élus locaux de chacune des 8 intercommunalités du département**.

Enfin, pour assurer une parfaite conduite du projet et un déploiement de qualité, GÉRÉDIS a finalisé en 2019 la mise en place d'une organisation interne spécifiquement adaptée aux enjeux et à l'ampleur du « Projet Linky GÉRÉDIS ».

En parallèle, l'entreprise poursuit la finalisation des travaux d'adaptation du système d'information GÉRÉDIS à la gestion des compteurs évolués, ainsi que le lancement et l'attribution des principaux marchés nécessaires au déploiement : prestation de pose des compteurs, prestation de pose des concentrateurs, prestation de retraitement des matériels déposés et achat des matériels nécessaires (compteurs, concentrateurs et accessoires).

Les salariés au centre du système d'amélioration continue de l'entreprise

Dans le cadre de la certification ISO 45001, GÉRÉDIS a développé une politique participative de Prévention et de Santé Sécurité au Travail. Cette politique, au cœur des engagements pris par GÉRÉDIS en matière de responsabilité sociale, vise non seulement à éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais plus largement à insuffler une dynamique à même de développer des conditions de travail favorables à la prévention, à la sécurité et au développement personnel.



Bilan de la Politique Prévention Santé Sécurité

En 2019, un ensemble d'actions a été engagé afin de répondre aux problématiques de **sécurité au travail** tout en s'assurant la **coopération des acteurs de l'entreprise** :

- L'accompagnement de notre politique d'audit et d'amélioration continue par un cabinet externe spécialisé ;
- La qualification et le traitement des situations dangereuses pour éviter des situations d'intervention mal maîtrisées ;
- La constitution de groupes de travail collaboratif « métier » pour valoriser le fonctionnement en place et proposer des perspectives d'amélioration des conditions de travail ;
- Un plus grand nombre de visites de chantiers et l'exploitation des données issues de ces observations.



Renouvellement de la convention avec le SDIS

La sécurité du personnel et des tiers est un enjeu majeur dans l'exercice de nos activités. C'est dans ce contexte que la convention avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a été renouvelée. Cette convention a pour objet d'approfondir les liens et les



relations de travail entre les partenaires, de renforcer leur préparation et leur coordination dans l'éventualité d'un incident ou accident important ou grave, lié aux activités de distribution électrique et de gaz naturel.

Cette collaboration, déjà existante dans le passé, a fait l'objet en 2019 d'une refonte complète pour prendre en compte :

- ▶ le transfert des équipes d'exploitation au sein de GÉRÉDIS ;
- ▶ la délégation d'exploitation consentie à GÉRÉDIS par le concessionnaire du Réseau Gaz.

Visant à assurer une meilleure efficacité des interventions, ce renouvellement fait état de 3 objectifs à remplir :

- fixer les modalités d'interventions respectives en cas d'incident, d'accident ou en prévention des risques ;
- échanger les données cartographiques des réseaux de distribution de gaz et d'électricité à proximité des interventions ;
- organiser des rencontres annuelles permettant des retours d'expérience croisés, la mise à jour et l'optimisation des procédures de déploiement.

UNE INNOVATION À LA LOUPE

Assurer la compétence par la formation interne

L'habilitation électrique est une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. Elle nécessite une formation préalable. La norme NF C18-510* qui régit cette habilitation préconise une remise à niveau (dite « recyclage ») tous les 3 ans, afin de rafraîchir ou de compléter les savoirs et savoir-faire du personnel. Pour GÉRÉDIS, ce sont 60 collaborateurs qui doivent être formés chaque année. Pour y parvenir, une démarche interne a été initiée sur les recyclages à la norme UTE C18-510* et l'entreprise a formé une équipe de sept collaborateurs capables de concevoir et d'animer des stages de recyclage sur les niveaux d'habilitation électrique « BO-non électricien » à « H2V-l'électricien au voisinage de la haute tension » :

- ▶ des mises en pratique sont réalisées sur le terrain pour évaluer les comportements et l'analyse des risques, ainsi que les mesures de prévention associées ;
- ▶ un test permet d'évaluer les acquis à l'issue de la formation.

Treize sessions de recyclage ont été ainsi dispensées en 2019 avec un retour d'expérience très satisfaisant de la part des agents recyclés. Un fonctionnement qui accroît l'implication des collaborateurs dans le développement du professionnalisme, particulièrement en matière de sécurité.

60 
collaborateurs
sont formés
chaque année
aux risques
électriques.

*référence réglementaire pour la maîtrise des opérations dans un environnement à risques électriques

Signature de la convention en présence de M. Jean REDIEN, Président du Directoire de GÉRÉDIS Deux-Sèvres et M. Thierry MAROLLEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS 79.

Informer pour prévenir le risque électrique

En tant qu'opérateur responsable et dans le cadre de sa démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), GÉRÉDIS s'attache à améliorer constamment la sécurité des professionnels et du grand public qui exercent des activités à proximité des installations électriques. C'est ainsi que, depuis 2018, différents documents traitant de la prévention en matière d'élagage et de risques électriques ont été publiés et envoyés à l'ensemble des maires du département.

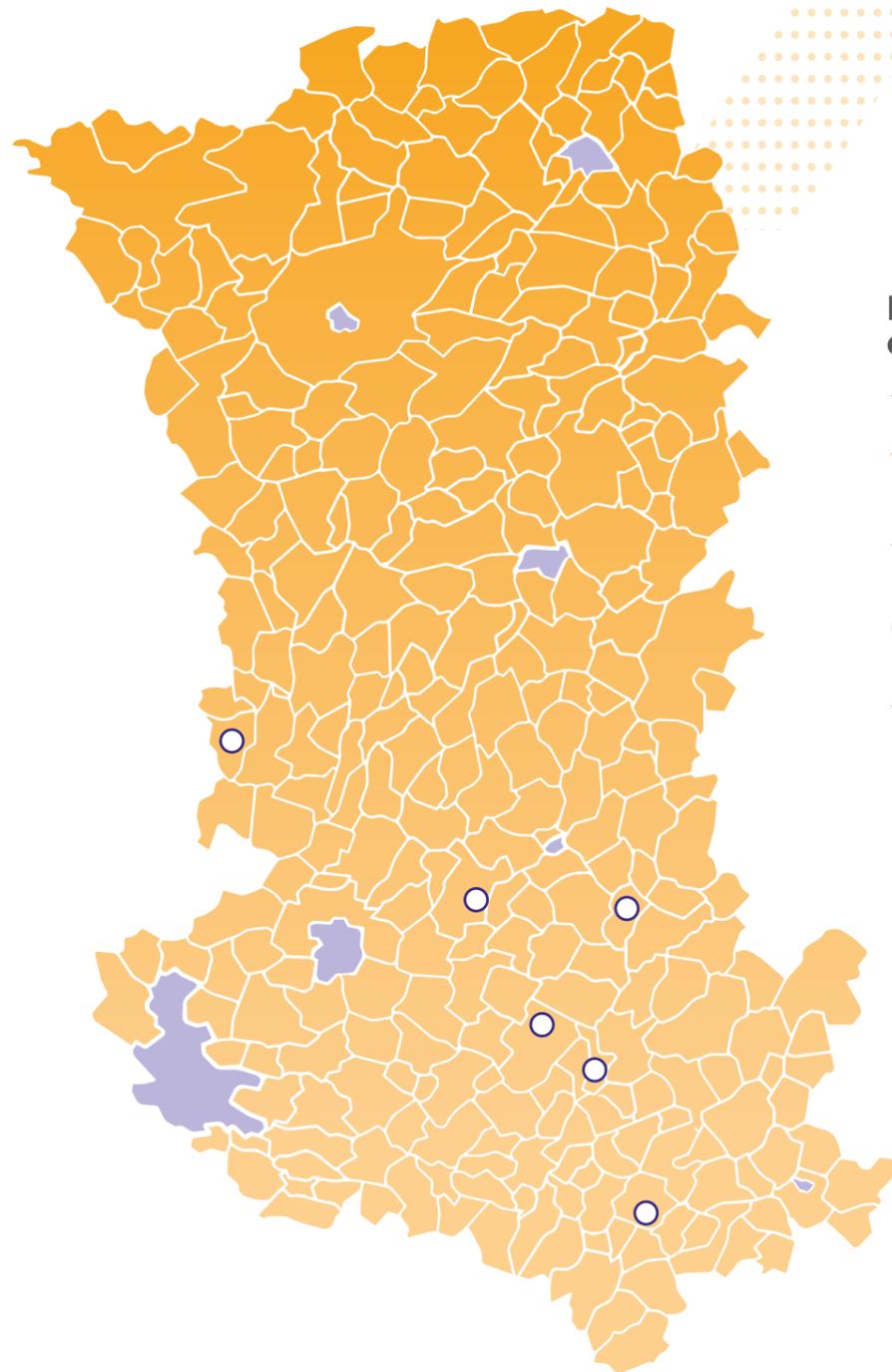
L'année 2019 a été l'opportunité pour GÉRÉDIS de publier deux documents essentiels pour son métier et les relations avec ses clients :

- les précautions à prendre en cas de **coupure d'électricité** ;
- les solutions existantes pour se prémunir des **perturbations électriques** au quotidien.



Ces documents, mis à disposition du grand public et sur le site www.geredis.fr, soulignent la volonté de GÉRÉDIS de maîtriser les conséquences de ses activités et participent à la satisfaction de ses clients.

Carte des concessions des Deux-Sèvres



Département des Deux-Sèvres



Communes
distribuées
par GÉRÉDIS



Communes distribuées
par Enedis pour les
centres-villes et GÉRÉDIS
pour les périphéries



Communes
entièrement
distribuées
par Enedis

chiffres-clés 2019
(au 31/12/2019)

256

COMMUNES DESSERVIES

158 104

POINTS DE LIVRAISON ACTIFS

15

POSTES SOURCES HTB/HTA

9 122

POSTES DE TRANSFORMATION HTA/BT

14 135 km

DE LIGNES ÉLECTRIQUES
EXPLOITÉES

4 km

DE RÉSEAU HAUTE TENSION (HTB)
SOUTERRAIN

8 531 km

DE RÉSEAU MOYENNE TENSION (HTA)
DONT 2 653 km EN SOUTERRAIN

5 600 km

DE RÉSEAU BASSE TENSION (BT)
DONT 2 227 km EN SOUTERRAIN

1 937 GWh

D'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE

2019





RA
2019

GÉRÉDIS

Deux-Sèvres

Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité du SIEDS, GÉRÉDIS réalise les raccordements, le dépannage, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. GÉRÉDIS a pour mission d'assurer de manière objective, transparente et non discriminatoire l'accès au réseau et de garantir la qualité de votre alimentation en électricité quel que soit votre fournisseur d'énergie.

GÉRÉDIS Deux-Sèvres - CS 18 840 - 79028 NIORT CEDEX - Tél. : 05 49 08 54 12

SASU au capital de 35550 000 € - RCS Niort 503 639 643

geredis.fr

